



Relevé de décision du conseil municipal du 10 octobre 2019

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Délibération n°2019057 : Autorisation de signer le contrat JVS

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le contrat de JVS pour 3 ans.

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à signer le contrat de JVS.**

Délibération n°2019058 : Autorisation de signer une convention de partenariat avec la mutuelle MUTUALP

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la mutuelle MUTUALP. Cela permettra aux habitants de la commune et les personnes qui travaillent sur la commune de contracter une mutuelle santé s'ils le désirent.

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la mutuelle MUTUALP.**

Délibération n°2019059 : Autorisation de signer les devis concernant l'électricité de la micro-crèche

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les devis suivants concernant l'électricité de la micro-crèche :

L'entreprise REAME Electricité pour un montant HT de 5241.98 €, cela concerne l'équipement de ventilation

L'entreprise REAME Electricité pour un montant HT de 19927.65 €, cela concerne l'équipement électrique.

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à signer les devis précité concernant les travaux électrique de la micro-crèche.**

Délibération n°2019060 : Autorisation de signer le devis concernant la création d'une rampe à accessibilité réduite de la micro-crèche

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis suivant concernant la création de la rampe d'accès de la micro-crèche :

L'entreprise Franck GARAVEL pour un montant HT de 5256.00 €,

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à signer le devis précité concernant la création de la rampe d'accès aux normes en vigueur de la micro-crèche.**

Délibération n°2019061 : Autorisation de signer le contrat de maintenance pour la chaufferie

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le contrat de maintenance avec l'entreprise Jean-Michel LAREAL pour l'entretien de la chaufferie communale et de la gestion des livraisons des fournitures combustibles à partir du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021.

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance de la chaufferie avec l'entreprise Jean-Michel LAREAL pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2019**

Délibération n° 2019061 : Transfert du BP Principal au BP Chaufferie

Madame le Maire informe le conseil municipal et demande l'autorisation de transférer du budget principal au budget chaufferie un montant de

23033 euros. Cela correspond au montant inscrit au budget 2019 sur l'article 1687 en recette d'investissement sur le BP chaufferie et sur l'article 276341 en dépenses d'investissement au BP Principal. Cela permettra de combler le déficit du BP chaufferie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Donne son accord pour le transfert du budget principal pour un montant de 23033.00 € au budget chaufferie.

Fait à La Bauche, le 15/10/2019

et affiché le 15/10/2019

Le Maire,
Evelyne LABRUDE